

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 mai 2014



Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 22 mai 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 27 mai 2014.

Le Maire,

Maxime BRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maxime Brand'.



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 mai 2014

Séance du 22 mai 2014

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE MOLSHEIM

le 28 MAI 2014

Le Sous-Préfet

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR, SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

LOI DE FINANCES 2014 : EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDINS SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

VU l'article 90 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

CONSIDERANT que les communes ont désormais la possibilité d'exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

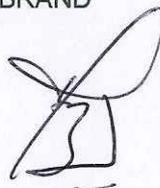
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 27 mai 2014.

Le Maire,

Maxime BRAND



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

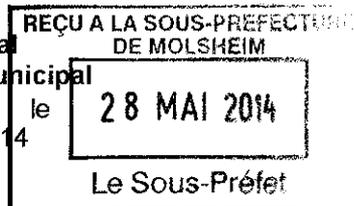
COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 mai 2014

Séance du 22 mai 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire



Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 ;

VU le décret n° 2014-457 portant autorisation d'expérimentation relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération du 22 octobre 2013 dans laquelle le Conseil municipal d'Ergersheim a approuvé les horaires hebdomadaires suivantes :

- Lundi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 15	soit 5 h 30
- Mardi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 15	soit 5 h 30
- Mercredi	de 8h à 10 h et de 10 h à 11 h APC	soit 2 h
- jeudi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 15	soit 5 h 30
- vendredi	de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 15	soit 5 h 30

Volume horaire hebdomadaire : 24 h + 1 h d'APC

CONSIDERANT la nouvelle proposition faite en Conseil d'Ecole le mardi 13 mai 2014 relative à une modification de l'organisation hebdomadaire du temps scolaire à mettre en œuvre dès la rentrée de septembre 2014 à l'école primaire d'Ergersheim, à savoir :

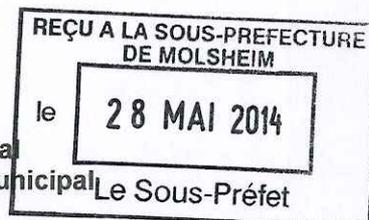
- huit demi-journées de cours par semaine au moins,
- cinq matinées de cours par semaine,
- 24 heures de cours hebdomadaires au maximum,
- 6 heures de cours par jour au maximum,
- 3,5 heures de cours par demi-journées au maximum,
- 1,5 heures de pause méridienne au moins,
- la mise en place d'une heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC) le mercredi matin, proposée à des groupes restreints d'élèves après accord préalable des parents.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des nouveaux horaires hebdomadaires de classe des enfants fréquentant l'école primaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 comme suit :

Département COMMUNE d'ERGERSHEIM

du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal



Date de convocation : 19 mai 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 22 mai 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par M. et Mme DANNHOFF Stéphane destinée à financer le coût d'une classe verte de leur fils Antoine DANNHOFF, du 2 au 6 juin 2014 (5 jours et 4 nuitées), domicilié dans la Commune d'Ergersheim et scolarisé en 4^{ème} classe (CM1) à l'Ecole Michaël STEINER-WALDORF à Strasbourg.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes vertes.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes vertes ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 26,00€ pour les 4 nuitées.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 27 mai 2014.
Le Maire,
Maxime BRAND

